

**PV CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023**

Le 03 avril de l'an 2023 à 20h, le Conseil municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

**Présents : 8**

CHEVROL Nadine, COHET Daniel, DOREY Odile, MARCON Françoise, MASSON Serge, MOREL Jean Pierre, POUZIN Chantal, SENERCHIA Fabrice.

**Absents : 2**

SEYVET Sabine représentée par CHEVROL Nadine  
 VANARET Laurence représentée par MARCON Françoise

**Secrétaire de séance :** Françoise MARCON

Mme CHEVROL ouvre la séance à 20H10 et constate que le quorum est atteint.

**Approbation du PV du Conseil municipal du 13 mars 2023 :**

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du Conseil municipal du 13 mars 2023. Rectification concernant le point 1 : Remarque concernant les charges de sécurité sociales : la proportion de charge par rapport au salaire est importante : prévoir une somme supérieure au compte 6450 (charges de SS) lors de l'élaboration du budget 2023.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents approuve ce PV modifié.

**Ordre du jour :**

	Délib N°	Objet
1	10-2023	Affectation des résultats
2	11-2023	Vote du budget primitif 2023
3	12-2023	Vote des subventions aux associations
4		Informations diverses

**1. Délibération N° 10-2023 - Affectation des résultats :**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 lors du Conseil municipal du 13 mars,

	Résultats CA 2021	AFFECTA- TION A LA SI	RESULTAT EX 2022	RAR 2022	SOLDE RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFEC
INVESTISSEMENT	95 142,41 €		-106 035,14 €	RAR dépenses	36 431,77€	25 539,04 €
				29 251,09 €		
				RAR recettes		
				65 682,86 €		
FONCTIONNEMENT	40 462,08 €	- €	50 841,72 €			91 303,80 €

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de : 50 841,72 €
  - Un excédent reporté de : 40 462,08 €
- Soit un **EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022** de : **91 303,80 €**

- Un déficit d'investissement de :	10 892,73 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	36 431,77€
Soit un <b>EXCEDENT DE FINANCEMENT</b> de :	<b>25 539,04 €</b>

**Décidé**d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLIOTATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	<b>91 303,80 €</b>
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	<b>0,00 €</b>
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>91 303,80 €</b>

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme précisé ci-dessus <b>Et autorise</b> Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

## **2. Délibération N° 11-2023 - Vote du budget primitif 2023 :**

Madame le maire présente le budget prévisionnel 2023 préparé par la commission des finances, le document étant distribué à chaque membre du Conseil municipal.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à **219 297 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à **182 696€**

### Echanges :

Remarque : Grâce au nouveau contrat pour le gaz, on constate que les factures sont moins élevées.

Précisions demandées concernant l'affectation aux différents comptes :

Si l'enfouissement des lignes électriques à la montée du bois d'Onay se fait, il sera nécessaire d'utiliser le même compte que pour les contributions au SIVOS ou au SIVU.

Amendes de police : la subvention est bien une recette d'investissement, mais les achats : miroirs, stop, barrières, plots de signalisation sont des petites dépenses de fonctionnement voirie.

Opération sous mandat : 18 208,63 € cela correspond à la part assainissement de la place prise en charge par VRA.

Porte de la Mairie : projet envisageable, les conseillers ne sont pas favorables à une porte complètement vitrée. Il faudra affiner les devis ; la décision pourra être prise en cours d'année.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité <b>adopte</b> le budget primitif 2023 de la commune arrêté comme suit : <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u> Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à <b>219 297 €</b> <u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u> Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à <b>182 696€</b> <b>Et autorise</b> Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

## **3. Délibération N° 12-2023 - Vote subventions aux associations :**

Mme le Maire liste les subventions demandées par les différentes associations :

- ADMR : 229,00 € (0,50 € / hab + 150 €)
- SANTE HTE HERBASSE : 237,00 € (1,50 € /hab)
- COMITE D'ANIMATION : 400,00 €
- ACCA : 150,00 €
- Club 3° AGE : 150,00 €
- BIB des 4 (suivant convention) : 395,00 € (2,50 €/hab)

- ABRICOT 85,00 €
- INTER HAUTE HERBASSE (foot) sans activité depuis 2022

#### Échanges :

- Questions concernant SHH : Qui sont les membres de cette association ? Quels sont les financeurs ? Où en sont les démarches concernant l'arrivée d'un médecin à Crépol ? De nouveaux patients de la vallée seront-ils acceptés ?

- Mme MARCON répond :

Membres du bureau de l'association : Pierre GUILLET, Michel BASS, Roland VIALY (professionnel de santé), Joëlle JANTON (Valherbasse)

Membres du CA. : François CAUMES (Le Chalon), Martine LAGUT (Crépol), Françoise MARCON (St Laurent d'Onay), Régine POUGET (Valherbasse), Francis BARRY (St Christophe).

Financement 2022 : ARS pour un montant de 30.000 €, Conseil Régional pour un montant de 3.000 €, Conseil départemental pour un montant de 3.300 €, Communes du territoire ayant signé la convention pour un montant de 4.200 €.

L'installation d'un nouveau médecin, quelques demi-journées par semaine à Crépol est toujours d'actualité, des discussions sont en cours.

- Présentation du projet de spectacle pour les enfants à Noël porté par l'association ABRICOT (association des parents d'élèves), spectacle qui concernera les enfants de la vallée, les frais seront partagés par les 3 communes.

- Remarques : Les lecteurs de St Laurent d'Onay vont vers les deux bibliothèques : la BIB des 4 et la bibliothèque de Crépol, mais la commune de St Laurent d'Onay subventionne uniquement la BIB des 4 avec laquelle une convention existe depuis de nombreuses années.

Une seule bibliothèque avec deux lieux de prêt serait souhaitable.

Il est à noter que des bénévoles de la Bib des 4 interviennent à l'école des Collines et touchent donc les enfants des 3 communes.

- Le Conseil municipal propose de subventionner le comité d'animation à même hauteur que les autres associations en attente d'un budget prévisionnel.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	<p>Adopté à l'unanimité</p> <p>Après en avoir délibéré, considérant que ces propositions sont en conformité avec le vote du budget prévisionnel, le Conseil municipal, à l'unanimité, <b>décide</b> de verser les subventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ADMR : 229,00 € (0,50 € / hab + 150 €)</li> <li>• SANTE HTE HERBASSE : 237,00 € (1,50 € /hab)</li> <li>• COMITE D'ANIMATION : 150,00 €</li> <li>• ACCA : 150,00 €</li> <li>• Club 3° AGE : 150,00 €</li> <li>• BIB des 4 (suivant convention) : 395,00 € (2,50 €/hab)</li> <li>• ABRICOT 85,00 €</li> </ul> <p>Et autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.</p>

#### 4. Informations diverses:

##### Toiture de la salle :

Début du chantier Mardi 11 avril. Prévoir une remorque pour évacuer les tuiles en début de chantier afin de les stocker pour combler des trous sur certains chemins.

##### Travaux voirie 2023 :

Saignée à faire sur le chemin de l'Herbasse pour l'assainir, créer le fossé de l'autre côté de l'Herbasse, nettoyer le fossé au dessus du cimetière... : un devis sera demandé à TP des collines.

Montée du Bois d'Onay : toujours en attente de chiffrage pour l'enfouissement par le SDED.

Quelques peupliers morts appartenant à la commune le long d'un fossé vers la route de la plaine sont tombés. Des solutions sont à l'étude.

**Commission action sociale :**

Une association d'épicerie solidaire existe à St Michel sur Savasse.

Quand les produits arrivent en limite de consommation, ils sont distribués gratuitement sur les communes voisines. Une personne de la commission sociale (Odile DOREY) amène les produits au village et les distribue aux personnes qui en font la demande le jeudi après midi. Une association se met en place pour gérer ces produits.

Il est souhaitable de faire remonter les situations de précarité concernant des habitants de la commune à la commission sociale si vous en avez connaissance.

**Secrétariat de Mairie :**

Mme MORGANTINI Audrey est titulaire depuis le 1<sup>er</sup> février 2023 pour une durée de travail de 11h / semaine. Elle partage son temps avec la commune de Valherbasse. Le passage de 8h à 11h nécessite un changement d'horaire :

Horaire de la secrétaire : Lundi matin de 7H45 à 13H45 et Jeudi après midi de 12H30 à 17H30

Ouverture au public : Lundi matin de 9h à 12h - Jeudi après midi de 14h à 17h

Permanence des élus : Vendredi de 17h à 19h

**Chemin des artistes :**

La commune est à nouveau inscrite pour 2023. Prévoir l'achat des cimaises qui seront chevillées au mur pour le mois d'octobre. Il faudra aussi prévoir d'emprunter des grilles aux communes voisines.

**Mise en place d'une commission PCS :**

Odile DOREY, Françoise MARCON, Nadine CHEVROL, Laurence GRAND, Daniel COHET

**Prochain Echo d'Onay :**

Envoyer les articles à la mairie.

Concernant la communication, le site est visité régulièrement, mais nous ignorons le lieu d'habitation des visiteurs. Faire éventuellement un sondage dans le bulletin municipal.

**Prévoir la date d'inauguration de la place.**

A voir avec le département, la préfecture pour prévoir la date.

**Matérialisation des emplacements de parking PMR :**

En face du poteau les places sont marquées par un petit logo fixé au sol

Problème de la porte de la salle de l'ancienne école qui ne permet pas au fauteuil roulant de passer à cause de la hauteur du seuil (à voir avec PROSTYL)

**Demande d'abonnement à « panneau pocket » :**

Certains habitants souhaitent que la commune soit abonnée à « panneau pocket » (130 € /an)

Cela pourrait faciliter la diffusion d'informations pour la Mairie et aussi pour le comité d'animation. Il s'agit d'une communication plus rapide. Mais cela ne touchera pas la totalité de la population, et ne dispensera donc pas de distribuer certains documents papier. Une réflexion est engagée.

La séance est levée à 22h20 min

PV approuvé lors du Conseil Municipal du 22 mai 2023

Le Maire

Le secrétaire de séance

